

Vers une révocation avec droits à pension...

Ne pas dégoutter les collègues (on n'écrira pas encore ici "anciens") de Michel Neyret, tel était l'état d'esprit des représentants de l'administration du ministère de l'Intérieur peu avant la comparution de l'ancien numéro deux de la PJ de Lyon autour du "tapis vert", le surnom donné au conseil de discipline par les flics eux-mêmes. Vert, c'est en effet historiquement la couleur de la feutrine qui recouvre la grande table autour de laquelle prennent place les hauts fonctionnaires chargés d'examiner les dossiers qui leur sont présentés, les représentants syndicaux, les policiers qui comparaissent, leurs avocats (quand les intéressés ne se défendent pas seuls). Au fur et à mesure de chacune des séances, viennent s'ajouter à cet aréopage les témoins cités pour la défense de ceux qui comparaissent devant leurs pairs. Ainsi, trois anciens patrons (au moins) de Michel Neyret avaient prévu, jusqu'à ce matin, de venir vanter ses mérites de "grand flic". Du côté de l'administration, on marche sur des œufs. Comment sanctionner administrativement un tel personnage, après que les pires choses aient été dites sur lui, en provenance directe du dossier de la police des polices (IGS de la Préfecture de police de Paris) puis, plus tard, de celui du magistrat instructeur, sans se déjuger ? Mais surtout, et c'était le vrai problème du ministère de l'Intérieur lors de la préparation de la séance, comment ne pas "dégoutter" les flics de PJ, décidés à se colleter avec la délinquance et la criminalité, quitte à ne pas toujours y aller en gants blancs ? *"Il y a la solution classique, nous expliquait ce midi un des membres du conseil, avant de rejoindre celui-ci : la révocation, soit la sanction la plus grave, mais avec maintien des droits à pension..."* Mais la ligne dure du conseil de discipline s'en contentera-t-elle ?